



Le droit au bail du conjoint ou du partenaire ou du concubin

Actualité législative publié le **23/04/2023**, vu **635 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le droit au bail du conjoint ou du partenaire ou du concubin : l'article 1751 du Code civil et l'article 14 de la loi de 1989

Code civil, dila, légifrance :

Article 1751

Version en vigueur depuis le 27 mars 2014

Modifié par LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 - art. 4

Le droit au bail du local, sans caractère professionnel ou commercial, qui sert effectivement à l'habitation de deux époux, quel que soit leur régime matrimonial et nonobstant toute convention contraire et même si le bail a été conclu avant le mariage, ou de deux partenaires liés par un pacte civil de solidarité, dès lors que les partenaires en font la demande conjointement, est réputé appartenir à l'un et à l'autre des époux ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité.

En cas de divorce ou de séparation de corps, ce droit pourra être attribué, en considération des intérêts sociaux et familiaux en cause, par la juridiction saisie de la demande en divorce ou en séparation de corps, à l'un des époux, sous réserve des droits à récompense ou à indemnité au profit de l'autre époux.

En cas de décès d'un des époux ou d'un des partenaires liés par un pacte civil de solidarité, le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité survivant cotitulaire du bail dispose d'un droit exclusif sur celui-ci sauf s'il y renonce expressément.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000028806626/

DE PLUS :

<https://aurelienbamde.com/2020/11/19/la-cotitularite-du-bail-dhabitation-entre-epoux-regime-juridique-art-1751-c-civ/>

<https://www.pdpavocat.fr/post/pas-de-cotitularit%C3%A9-du-bail-pour-les-couples-mari%C3%A9s-qui-n-ont-pas-inform%C3%A9-leur-bailleur>

<https://www.ferranteavocat.com/contraindre-le-conjoint-quitter-le-domicile-familial/>

1751 Cciv. + 14 loi de 1989 :

<https://consultation.avocat.fr/blog/sophie-prestail/article-46593-newsletter-dp-avocats-actualite-juridique-de-fevrier-2023.html>